



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Point 3 de l'ordre du jour	IOPC/APR19/3/1	
Date	21 janvier 2019	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92AES23	
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC72	●
Assemblée du Fonds complémentaire	SAES7	●

SINISTRES DONT LES FIPOL ONT À CONNAÎTRE

Note du Secrétariat

Résumé:	Le présent document comporte des informations sur les documents de la réunion d'avril 2019 concernant les sinistres dont les FIPOL ont à connaître.
Mesures à prendre:	<u>Comité exécutif du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire</u> Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

1 Sinistres dont les FIPOL ont à connaître

- 1.1 Depuis les sessions d'octobre 2018 des organes directeurs des FIPOL, le Secrétariat a été informé d'un nouveau sinistre, le *Bow Jubail*, qui s'est produit en juin 2018 au Royaume des Pays-Bas. Il n'est pas certain, à ce stade, que le Fonds de 1992 ait à connaître de ce sinistre.
- 1.2 À la date du 21 janvier 2019, aucun sinistre susceptible d'intéresser le Fonds complémentaire n'était survenu.
- 1.3 L'Administrateur se propose de présenter des documents sur les sinistres suivants dont le Fonds de 1992 a à connaître, tel qu'indiqué ci-dessous. Des documents complémentaires seront produits si nécessaire, selon les faits nouveaux intervenus en ce qui concerne ces sinistres, afin de communiquer les informations les plus récentes aux délégations. Des documents pourraient également être soumis par les délégations, et ce au moins quatre semaines avant le début de la réunion, soit le vendredi 1er mars 2019 au plus tard.

IOPC/APR19/3/2	<i>Prestige</i>
IOPC/APR19/3/3	<i>Hebei Spirit</i>
IOPC/APR19/3/4	<i>Alfa I</i>
IOPC/APR19/3/5	<i>Nesa R3</i>
IOPC/APR19/3/6	<i>Trident Star</i>
IOPC/APR19/3/7	<i>Agia Zoni II</i>
IOPC/APR19/3/8	<i>Bow Jubail</i>

2 Mesures à prendre

Comité exécutif du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire

Le Comité exécutif du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire sont invités à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.